

**MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES**

Place du Village

11 410 - SAINT MICHEL DE LANES

Tél/ Fax :04.68.60.30.87

-----  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**SEANCE du 22 mai 2015 - Délibération n° 7/2015**

**Objet : Avis sur le Schéma de Mutualisation**

L'an deux mille quinze et le vingt deux mai à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mr PRADALIER Henri, Mr BARRIE Hervé, Mr RIVIERE Alain, Mr GRANIER Jean Marie, Mr LEGUEVAQUES Thierry, Mr RAZAT Michel.

Absents Excusés : Mr PERCHERON Olivier, Mme RAHM Nancy

Secrétaire de séance : Mr BARRIE Hervé

Date de convocation : 5 mai 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) de 2010 impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation.

Il s'agit pour le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions dans un rapport.

Ce rapport comprend un projet de schéma qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au projet de mutualisation 2015-2020 ainsi que le plan d'action 2015 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (annexés à la présente délibération).

Monsieur le Maire indique que les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce schéma de mutualisation, le silence des conseils municipaux dans ce délai vaut acceptation.

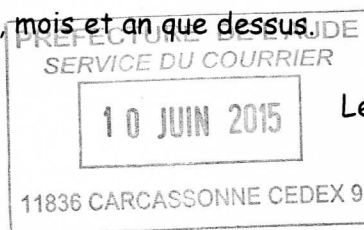
Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de se prononcer sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal**

**EMET un avis défavorable** au projet de mutualisation 2015-2020 ainsi que le plan d'action 2015 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : le rapport ci joint ne présente aucune donnée concrète, il semble trop flou, trop imprécis. Par contre, le conseil municipal reste favorable aux groupements de commandes, tout en améliorant leur efficacité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire, Thierry LEGUEVAQUES

